



Gouvernement du Québec
Ministère des Constructeurs,
Coopératives et Institutions financières
Direction des compagnies

CHANGEMENT DE
DÉNOMINATION SOCIALE

Le ministre des institutions financières et
Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi
sur les compagnies, il a approuvé les règlements
de changement de dénomination sociale suivants:

Nouvelle dénomination sociale et sa version CLUB DES FEMMES UNIVERSITAIRES
DE MONTRÉAL, INC.
UNIVERSITY WOMEN'S CLUB OF
MONTRÉAL, INC.

Ancienne dénomination sociale et sa version THE UNIVERSITY WOMEN'S CLUB OF
MONTRÉAL, INCORPORATED

Date de constitution en corporation 27/01/04

1285-5755

Le Directeur

CERTIFICAT

J'ATTESTE que:

- a. le texte qui précède est une reproduction intégrale de l'avis publié dans
la Gazette officielle du Québec, en date du *8/08/01* numéro *31*
page *8580*.

ET

- b. copie de cet avis a été enregistré dans les archives du ministère
des Institutions financières et Coopératives en date
du *8/08/04* libro *C-1105*, folio *135*

QUÉBEC, ce *8/08/04*

Le Ministre

Signé par délégation: